

# Des réformes en faveur de la compétitivité des entreprises

Direction Invest  
Mai 2024

## Quelle trajectoire de réformes en France ?

Grâce à une dynamique de réformes structurelles engagées depuis 2017, la France est revenue dans le jeu européen en termes de taxation du capital et du travail. En 2023, le taux de chômage a poursuivi sa baisse amorcée en 2016, pour atteindre au troisième trimestre l'un de ses plus bas niveaux (7,4 %) depuis 1982. Depuis 2017, on recense 300 ouvertures d'usines et la création de 100 000 emplois industriels<sup>1</sup>. L'économie française s'est montrée résiliente tant en 2022 qu'en 2023, et les prévisions de croissance restent positives pour 2024 (1,0% selon le FMI).

Selon les derniers baromètres EY, la France est en tête du classement européen des destinations d'accueil des projets d'investissements étrangers en Europe. L'attractivité de la France repose notamment sur une politique d'innovation incitative, des compétences recherchées, et une énergie décarbonée.

La capacité à se transformer et à répondre de manière proactive aux défis écologiques est aussi devenue un critère de choix pour les IDE.

L'environnement des affaires, à la fois rénové et plus flexible, bénéficie par ailleurs tant aux nouveaux entrants qu'aux entreprises françaises qui sont autant de clients ou de fournisseurs potentiels pour les investisseurs étrangers.

L'innovation, la décarbonation et la réindustrialisation sont au cœur de la stratégie économique de ce second quinquennat. La mobilisation de l'industrie est un enjeu crucial pour lutter contre le changement climatique. L'ensemble du paquet constitué par la loi « industrie verte » (octobre 2023), la loi « d'accélération sur le nucléaire » (juin 2023), et la loi « d'accélération sur les énergies renouvelables » (mars 2023) mettent en musique les ambitions sur la décarbonation de l'industrie.

En 2024, de nouvelles réformes sont attendues et viendront compléter la transformation du modèle économique et social français : poursuite de la décarbonation de l'industrie et du soutien aux industries vertes, de la simplification de la vie administrative des entreprises et de la baisse des impôts de production, renforcement de l'attractivité financière du site France, nouvelle réforme de l'assurance chômage. Sont aussi prévues des mesures en faveur de la souveraineté énergétique, et la publication de la nouvelle « Stratégie Nationale Bas Carbone » ainsi que de la nouvelle « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ».

### Cibler les priorités sectorielles stratégiques et faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe

Le plan « France 2030 » matérialise les choix français des secteurs stratégiques dans lesquels investir est le plus urgent, et où le besoin d'innovation est le plus fort. Il est doté de 54 Mds€ pour 5 ans, et vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. La moitié des financements sont destinés à des acteurs émergents, et l'autre moitié aux actions de décarbonation. Il poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030, parmi lesquels : soutenir l'innovation de rupture dans la filière nucléaire, produire en France au moins 20 biomédicaments, devenir leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables, produire 2M de véhicules électriques et hybrides : [Appels à projet France 2030](#)

Le plan est un instrument puissant de soutien de l'innovation, depuis le stade de la recherche fondamentale jusqu'au développement et à la mise en production.

<sup>1</sup> Source : Trendeo. A noter la publication par le gouvernement en mars 2024 d'un nouveau [baromètre industriel de l'Etat](#) qui répertorie 201 ouvertures nettes de sites industriels en 2023 (incluant de nouveaux sites et des extensions significatives de sites existants), contre 176 en 2022, dont 57 greenfield (contre 49 en 2022).

Depuis son lancement en 2021, la moitié des crédits ont d'ores et déjà été engagés. Parmi les premiers résultats portés par les lauréats, on dénombre :

- 2 000 dépôts de brevets
- 4 gigafactories de batteries et 1 million de véhicules électriques sécurisés
- 8 biomédicaments produits en France
- 34 000 places de formations diplômantes aux métiers d'avenir ouvertes en 2022 et en 2023
- 40 000 emplois directs créés

Pour environ 8,5 millions de t de CO<sub>2</sub> qui devraient être économisées par an grâce aux projets engagés à date

**La planification écologique « France Nation Verte » dote la France d'un plan d'action national visant à accélérer la transition écologique.** Dans le domaine industriel, cette planification se concrétise autour d'objectifs de décarbonation, notamment :

-la **négociation de trajectoires de décarbonation** avec les principaux sites industriels et filières gros émetteurs (chimie, métallurgie, matériaux de construction) : 50 feuilles de route ont été établies en 2023 pour réduire les émissions des sites les plus émetteurs (-45% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030) ; le gouvernement ambitionne de reproduire cette démarche avec les sites les plus émetteurs d'emballages plastiques en 2024 ;

-**d'appels à projets** pour soutenir la décarbonation des sites industriels et faire émerger des technologies innovantes de décarbonation. En 2023, l'enveloppe globale ouverte en soutien à tous types de projets de décarbonation (chaleur biomasse, efficacité énergétique, électrification, etc.) a atteint 1 Md€ (DECARB IND). Un mécanisme d'appel d'offres sera également disponible en 2024 pour les projets structurants de décarbonation ;

-**l'élaboration d'une stratégie nationale pour la capture, le stockage et l'utilisation du carbone** pour les émissions résiduelles incompressibles, associée à un régime de soutien (*Contrat Carbone pour Différence*) : après l'électrification des procédés industriels, ce levier technologique représente un potentiel de CO<sub>2</sub> séquestré à horizon 2030 estimé entre 4 et 8 Mt CO<sub>2</sub>/an ;

-la poursuite d'une **transition vers une économie circulaire**, grâce à la mise en œuvre de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) et l'approfondissement du concept de responsabilité élargie du producteur (REP).

**La loi industrie verte** publiée en octobre 2023 vise à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe, et d'ici 2030 :

- Générer 23 Mds€ d'investissements
- Créer 40 000 emplois directs
- Former 50 000 ingénieurs par an
- Économiser plus de 40M de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>
- Implanter 50 grands projets sur des friches industrielles réhabilitées

**Elle répond à une double ambition :**

- accélérer la production en France des nouvelles technologies vertes
- décarboner les industries existantes, toute taille d'entreprise confondue

Le financement des industries qui contribuent à la transition vers une économie décarbonée est essentielle pour dépasser le mur d'investissements qui limite aujourd'hui la transition. Le principe d'**un crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (« C3IV »)** a été posé dans la loi industrie verte, puis créé dans la dernière loi de finances pour 2024. Il vise à **inciter les entreprises à lancer de nouveaux projets industriels dans quatre filières technologiques clés de la transition énergétique :**

- les batteries
- les panneaux solaires
- l'éolien
- les pompes à chaleur

Une liste indicative des équipements, composants et matériaux concernés est disponible ; **le taux du crédit d'impôt est de 20%, plafonné à 150 M€ par entreprise**, pouvant être majoré jusqu'à 45% avec un plafond de 200 M€ pour des investissements réalisés dans zones d'aide à finalité régionale (ZAFR), selon également la taille d'entreprise. L'éligibilité à ce dispositif est soumise à la délivrance d'un agrément à solliciter avant le 31/12/2025.

**Le C3IV constitue l'une des mesures actuellement les plus incitatives en Europe pour le soutien des industries vertes.**

Pour les technologies non couvertes par le TCTF (ENR thermiques ou réseaux électriques p.ex.), des **subventions** seront prévues avec un taux d'aide de 15 à 40%. La filière de l'hydrogène vert est quant à elle soutenue dans le cadre de « France 2030 » à hauteur de 9,2 Mds€.

### Accélérer et faciliter les implantations industrielles

La loi industrie verte prévoit de ramener **les délais d'implantation d'usines de 17 à 9 mois en délais réels, à horizon 2025**, en modifiant les règles de consultation du public et en parallélisant certaines séquences dans la procédure de demande d'autorisation environnementale. **Cette mesure concerne toutes les typologies de projets industriels soumis à autorisation environnementale, et pas seulement l'industrie verte.** Les délais d'implantation seront ainsi rendus comparables à ceux pratiqués dans les Etats membres européens, à horizon 2025, une fois les décrets d'application publiés.

La France accélère aussi, grâce à la loi industrie verte, **la consolidation de son stock stratégique de foncier industriel**, pour faire face aux enjeux de la réindustrialisation. **Une cinquantaine de nouveaux sites clés en main « France 2030 » a été dévoilée en avril 2024 et vient compléter les 89 sites** d'ores et déjà labellisés.

**Dataviz Sites Clés en Main** : module cartographique d'information élargie et personnalisable sur le foncier industriel.

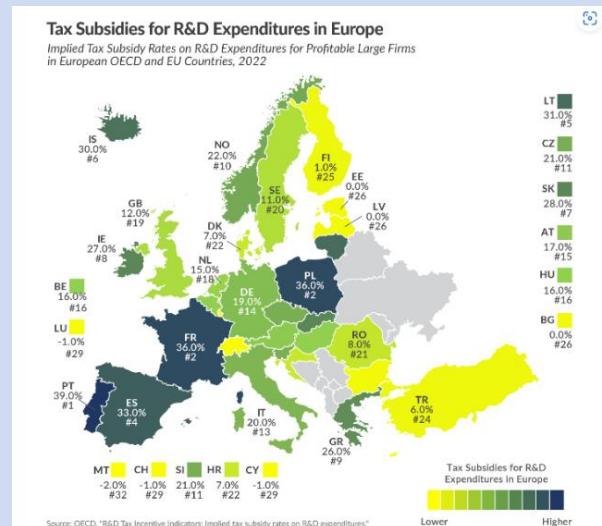
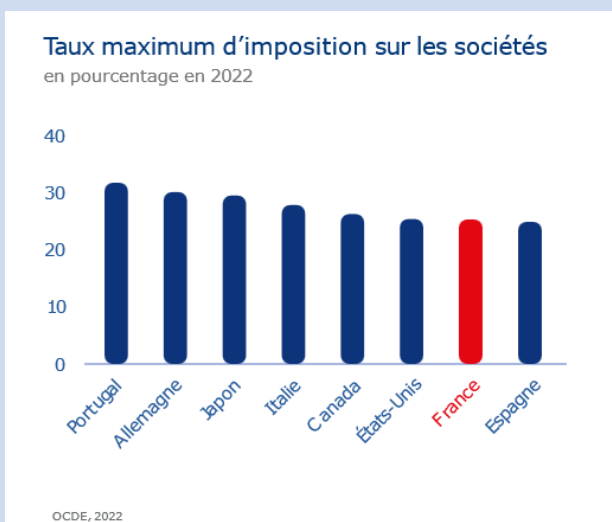
### Proposer un nouvel environnement fiscal favorable à l'investissement

**Dans le cadre de la politique macroéconomique de compétitivité menée depuis 2017, outre la baisse du coût du travail et du capital, les impôts ont été diminués de 52 Mds€, ménages et entreprises confondus.**

Pour les entreprises, cela s'est concrétisé par une baisse progressive sur 5 ans de l'impôt sur les sociétés, passé de 33% à 25%, complétée par une baisse des impôts de production de 10 Mds€/an depuis 2021.

En 2023, la loi de finances a entériné la poursuite de la baisse des impôts de production, avec la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui s'échelonne sur 4 ans. En 2023, cela a représenté une baisse de 4,1 Mds€ (dont 25% au profit de l'industrie).

Le crédit d'impôt recherche (CIR), créé en 1983, amplifié en 2018, compte parmi les dispositifs d'aide fiscale à la R&D les plus généreux de l'OCDE. Il est pérenne et représente une dépense fiscale moyenne de 7,5 Mds€ par an pour l'Etat.



## Offrir un modèle social transformé

Les réformes successives et approfondies du droit du travail menées depuis plusieurs années en France ont permis de redonner de la flexibilité et de la prévisibilité aux entreprises en permettant notamment :

- D'ajuster les règles d'organisation du travail au plus près des besoins de l'entreprise (durée du travail, rémunération, mobilité...). En 2022, on recense +15% d'accords collectifs d'entreprise conclus
- De donner de la prévisibilité dans la rupture du contrat de travail grâce à l'instauration d'un plafonnement des indemnités dues en cas de licenciement abusif, et à la limitation du délai de contestation d'un licenciement à un an. Entre 2010 et 2020, -55,6% de saisines prud'homales.

**Une politique favorable au retour/maintien dans l'emploi** : nouvelles règles d'indemnisation d'assurance chômage (durée minimale de travail), modulation de la durée d'indemnisation ; allongement de la durée de cotisation et passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans pour la majorité des salariés français.

### Un temps de travail loin des idées reçues :

63% des salariés travaillent plus de 35h/semaine en 2020. Le temps de travail hebdomadaire moyen des cadres est de 42,5h/semaine en 2021.

La durée hebdomadaire maximale de temps de travail est de 48h sur une semaine et de 44h/semaine en moyenne sur 12 semaines.

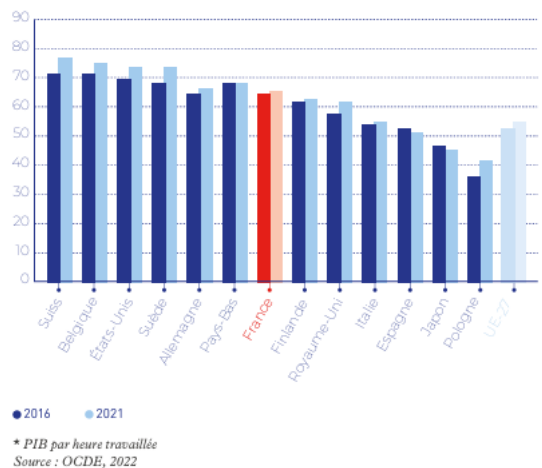
A partir de 35h s'appliquent les heures supplémentaires.

Le coût du travail a évolué à la baisse grâce à un allègement de charges sociales équivalent à un gain de 20 Mds€/an pour les entreprises, et grâce à plusieurs mécanismes de réduction.

La productivité horaire du travail est par ailleurs élevée : en 2022, 65,2 \$, contre 68,6 \$ pour l'Allemagne, 55,6 \$ pour l'UE 27.

FIG. 3

PRODUCTIVITÉ HORAIRES DU TRAVAIL\* (2021)  
EN US\$ À PPA 2015



## Adapter les compétences aux évolutions du marché du travail et aux nouveaux métiers

**Un investissement massif dans les compétences est intervenu dès 2018 avec le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) doté de 15 Mds€ sur 5 ans.** Le plan a permis d'augmenter l'effort de formation vers les personnes à faible niveau de qualification, et d'engager des réponses aux besoins de l'économie française de court terme (secteurs en tension) et de plus long terme (transformations numérique et environnementale).

**La simplification du cadre et les incitations financières à l'apprentissage** ont permis d'enregistrer un nombre de nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé multiplié par 2,8 entre 2017 et 2022 (*DARES*).

**Le plan « France 2030 » dédie 2,5 Mds€ à la formation aux métiers d'avenir**, avec un objectif de formation de 400 000 personnes/an, grâce à la sélection et au financement de dispositifs innovants de formation. Parmi les premières réalisations qui ont engagées 1,5 Md€, ce sont 34 000 nouvelles places de formation ouvertes en 2022/23 dans les filières stratégiques France 2030 : structuration d'une offre de formation sur le quantique, 65 écoles de production « faire pour apprendre » pour former 10 000 jeunes/an (industrie, bâtiment, restauration, secteur du bois...), école de la batterie....

**La loi industrie verte** prévoit enfin des dispositifs permettant d'envisager 50 000 ingénieurs diplômés par an d'ici à 2027, de proposer des places supplémentaires en IUT, licences professionnelles, masters et doctorats scientifiques, ainsi que de favoriser l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes et des écoliers.



**Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.**

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

En France ou à l'étranger, les 1420 collaborateurs de Business France sont présents dans 55 pays et en couvrent plus de 100, en direct ou via un réseau de partenaires.

Pour plus d'informations

[www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)

@businessfrance

Business France

77, boulevard Saint-Jacques

75680 Paris Cedex 14

Tél. : +33 1 40 73 30 00